

# OMPI



SCIT/ATR/PI/1999/CH

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION**

**RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL**

**1999**

**SUR LES ACTIVITÉS D'INFORMATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS\***

établi par

**LA SUISSE**

Série annuelle de rapports sur les activités d'information en matière de brevets  
des membres du Comité permanent des techniques de l'information

---

\*

- Le terme “brevet” désigne aussi les modèles d'utilité et les CCP.
- Les informations relatives aux activités en matière de brevets de dessin et modèle communiquées par les offices de propriété industrielle délivrant de tels brevets sont insérées dans la série de documents SCIT/ATR/ID.

## Rapport technique annuel pour 1999 sur les activités d'information en matière de brevets

### I. Évolution des activités en matière de brevets

Les chiffres suivantes présentent l'évolution par rapport à l'année précédente (1998) :

voie nationale :

demandes de brevets déposées :	2'405	(2'589)
brevet délivrés	651	(591)
brevets en vigueur	11'404	(15'174)

voie européenne :

désignations de CH/LI	49'974	(48'550)
brevets délivrés pour CH/LI	14'791	(15'665)
brevets en vigueur	73'643	(75'762)

Parallèlement, l'Institut a enregistré une sensible augmentation de demandes déposées selon le PCT.

En ce qui concerne la voie nationale, on constate qu'environ les 4/5 des dépôts (1'916) sont d'origine suisse, le reste (489) venant de l'étranger.

En 1999, l'Institut a également procédé à une réduction substantielle des taxes annuelles ainsi qu'à la suppression de certaines taxes administratives.

### II. Questions relatives à la création, à la reproduction, à la diffusion et à l'utilisation de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets

- Les documents de brevets suisses sont publiés sur papier et sur CD-ROM (ESPACE-CH).
- Les données bibliographiques relatives à ces documents sont également publiées dans la «Feuille suisse des brevets, dessins et marques» (FBDM) ainsi que sur les disques ACCESS-Europe qui sont produits en collaboration avec d'autres offices nationaux.
- En 1999, l'Institut a lancé plusieurs projets visant à exploiter de manière étendue la technologie internet/intranet pour la diffusion de l'information en matière de brevets. Aussi, en plus d'esp@cenet, le public peut consulter la version électronique de la «Feuille suisse des brevets, dessins et marques» qui est disponible en format PDF sur le site de l'Institut (<http://www.ipi.ch>). D'autre part, il disposera sous peu d'un accès Internet au registre suisse des brevets, alors que les usagers de l'«Infocentre» pourront également effectuer des recherches approfondies directement dans une base de données qui couvre les documents de brevet publiés par une quinzaine de pays et organisations et contenus dans une collection de plus de 7'000 CD-ROM.

- Pour l'établissement des rapports de recherche qui sont fournis dans le cadre des services d'information technologique et de brevets, les collaborateurs de l'Institut peuvent accéder à de nombreuses sources d'information en matière de brevets et de littérature technique, qu'elles soient disponibles via Internet ou sur des serveurs spécialisés.
- Grâce aux collections de documents de brevets suisses et étrangers dont il dispose, l'Institut a produit en 1999 plus de 40'000 copies de documents de brevet commandés par les clients.

### **III. Questions relatives à l'établissement d'abrégés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevet**

- Les abrégés sont publiés uniquement avec le fascicule de brevet, dans la langue de dépôt.
- Les brevets publiés sont classés selon la sixième édition de la CIB, le nombre de classes obligatoires étant limité à quatre.
- Les documents de brevets suisses et étrangers contenus dans la collection classée de l'Institut, ne sont pas reclassés selon la dernière édition de la CIB. En revanche l'Institut procède, le cas échéant, à la correction des symboles de classification qui seraient incorrects sur les nouveaux documents devant être intégrés dans cette collection (env. 4'000 documents par an).

### **IV. Création et tenue à jour de dossiers de recherche**

L'Institut ne dispose pas de documentation minimale de recherche au sens de la règle 34 du Règlement d'exécution du PCT. Cependant il gère une collection d'environ 10 millions de documents de brevets sur papier, provenant d'une dizaine de pays et organisations et rangés selon la CIB, qui permettent au public ainsi qu'aux examinateurs d'effectuer des recherches sur l'état de la technique.

### **V. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée et autres systèmes de recherche mécanisée**

- Tous les systèmes de recherche informatisée, et en particulier le système interne de gestion des titres de protection en vigueur en Suisse (BAGIS) qui est utilisé également pour fournir à la demande des renseignements sur le statut juridique, ont fait l'objet de vérifications approfondies et d'adaptations pour éviter tout problème lié au passage à l'an 2000.
- L'Institut a mis en place, sur son réseau interne, une infrastructure qui permet à tous les examinateurs d'avoir un accès sécurisé au système EPOQUE (version NT) de l'Office européen des brevets.

### **VI. Administration de la bibliothèque et des services de l'office de la propriété industrielle mis à disposition du public**

- Dans l'«Infocentre» de l'Institut à Berne, le public dispose d'un accès aux publications en matière de brevets, que ce soit sur support classique (papier, microformes) ou sur support électronique (CD-ROM, bases de données, etc.). Quant aux usagers de l'«Infocentre» rattaché à l'École polytechnique fédérale de Zürich, ils peuvent accéder, par réseau, aux systèmes électroniques d'information de l'Institut.

- En 1999, le public a eu recours plus de 1'400 fois au Service d'information technologique et de brevets de l'Institut pour obtenir des renseignements sur l'état de la technique ainsi que des informations bibliographiques ou juridiques extraits de bases de données internes ou commerciales.
- Le site Internet de l'Institut (<http://www.ipi.ch>) permet au public d'obtenir rapidement et simplement bon nombre d'informations sur l'Institut, sur les titres de protection ainsi que sur les services de recherche. Il offre également la possibilité de commander du matériel d'information, des copies de documents de brevet ou des prestations.

## **VII. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets**

- L'Institut met à disposition de l'OEB (EPIDOS) les données bibliographiques ainsi que celles relatives au statut juridique des brevets en vigueur en Suisse.
- L'Institut fournit les propres documents de brevets non seulement sur papier mais aussi sur CD-ROM (ESPACE-CH) à une trentaine de pays et organisations, dans le cadre des accords d'échange de l'information en matière de brevets.

## **VIII. Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique et pratique, y compris l'assistance technique aux pays en voie de développement**

- Des séminaires en matière de brevets ont fréquemment lieu pour les étudiants et le corps enseignant des écoles techniques et universitaires en Suisse et au Liechtenstein. De plus, l'Institut organise des Workshops destinés particulièrement aux centres nationaux de transfert technologique.
- En 1999, l'Institut a effectué 76 recherches gratuites sur l'état de la technique pour des pays en voie de développement.
- Dans le cadre des programmes d'assistance technique, l'Institut a reçu deux stagiaires qui ont pu étudier de près son organisation et ses activités, ainsi que de nombreux visiteurs étrangers.
- L'Institut continue de présenter régulièrement ses services dans les foires, notamment au Salon des inventions de Genève et à la foire de Hanovre, ainsi que lors des expositions techniques.
- En 1999, l'Institut a organisé à Lucerne, en collaboration avec l'Office européen des brevets, la conférence annuelle PATLIB. Dans le cadre de celle-ci, il a aussi proposé aux milieux intéressés et aux écoles une large palette de présentations et de séminaires touchant à tous les domaines de la propriété intellectuelle.
- Une présentation des différents moyens de protection ainsi que des sources d'information disponibles a également lieu pour les collaborateurs des entreprises visitées dans le cadre de nos activités.